

# AgriGenève info

S o m m a i r e

➤ 2

Les brèves

➤ 3

AgriGenève, ses actions

➤ 4,5

Ca vous intéresse ?

➤ 6

Votation du 8 février

## Edito

### Tournons vite la page de 2003

L'année 2003 restera gravée dans nos esprits comme celle d'une sécheresse sans précédent qui a affecté, à divers titres, l'ensemble des productions agricoles genevoises. Déjà plongés dans de grandes difficultés économiques, nous nous serions bien passés de ce coup du sort. Pour compléter ces aléas climatiques, les sieurs Kappeler, Poncet et autres Bodenmann, en mal de notoriété, ont fait étalage dans la presse romande de leur vision méprisante et réductrice de l'agriculture. Sans minimiser la portée de ces faits, au demeurant guère réjouissants, ils ne doivent toutefois pas en occulter d'autres, ceux-là plus positifs. En effet, l'année 2003 a vu se concrétiser, grâce à la mise en application de la loi sur les mesures d'urgence en faveur de l'agriculture, de nombreux projets locaux porteurs d'avenir : soutien cantonal à la reconversion du vignoble, stand à la Foire de Genève et magasin Les Saveurs de la Ferme pour n'en citer que quelques-uns. Sur cette lancée, d'autres projets aboutiront en 2004, tels le label Terre Avenir Région, qui sera officiellement lancé en mars, le Club Terre Avenir et un vin d'assemblage typiquement genevois.

Enfin, le projet de loi sur la promotion de l'agriculture, adopté par le Conseil d'Etat à fin novembre dernier, devrait entrer en vigueur début 2005. Toutes ces réalisations et projets s'inscrivent dans un concept de promotion d'une agriculture compétitive et de proximité. A nous de les utiliser à bon escient et d'en tirer toutes les potentialités.

*François ERARD, Directeur*

**Le comité ainsi que les  
collaboratrices et les  
collaborateurs  
d'AgriGenève vous  
souhaitent à tous un**



**et une année 2004  
heureuse et prospère.**

**Dernière page (6)**

**OUI**

**à la votation du 8 février 2004  
sur la modification de la loi  
sur les droits de succession**

## Les Saveurs de la Ferme

Le magasin **Les Saveurs de la Ferme** a été inauguré le 11 novembre 2003. Il se situe au 20 Cours de Rive, 1207 Genève.

**Pour info :** Tél. : 022 786 20 40

Heures d'ouverture :

Ma. – Me. – Ve. : 9h-13h et 14h30-18h30 / Je. : 9h-13h et 14h30-21h / Sa. : 9h-17h / Lundi fermé.

N'hésitez pas à en parler autour de vous. Le bouche à oreille est souvent le meilleur moyen de communication.

## INFORMATION SECTEUR ASSURANCES

Suite au départ de Madame Grimm, qui a cessé son activité au sein d'AgriGenève à fin octobre, nous avons dû effectuer une nouvelle répartition des tâches de notre secteur assurances et main-d'œuvre.

Pour toutes les questions relatives aux permis de travail, aux assurances accidents et maladies (indemnités journalières) ou à votre propre assurance maladie vous devrez vous adresser à Mme Anabela Melancia.

Dans un souci d'améliorer nos prestations, la direction a décidé d'établir de nouvelles plages horaires d'ouverture **à l'exclusivité de nos membres. Nouveaux horaires : 8h00 - 12h00 et 13h30 - 16h00**

L'entrée se fera par la porte portant mention « membres AgriGenève main d'œuvre assurance », ancienne porte AGCETA, juste après l'entrée principale en direction du secrétariat d'AgriGenève. Cette décision entre en vigueur immédiatement.

Par ailleurs, nous vous rappelons qu'une ligne téléphonique ouverte aux membres d'AgriGenève est également à votre disposition pour traiter de ces dossiers : 022 939 03 08.

Pour les fiches salaires et le 2<sup>ème</sup> pilier de vos employés agricoles, vous adresser à Michel Hurni. Il assure une présence dans nos bureaux les lundi, mardi et mercredi de 07 H.00 à 16 H.00 et le jeudi de 07 H.00 à 12 H.00.  
Contact : 022 939 03 06

Merci de bien vouloir en prendre note.

## Félicitations

A Mlle Céline DUGERDIL (Satigny) et MM. Cédric BENE (Genève), Lionel DUGERDIL (Satigny), Nicolas RAMU (La Plaine) qui ont brillamment obtenu leur diplôme de l'école spécialisée (**filière œnologie**) de l'Ecole d'ingénieurs de Changins.

Félicitations également à Mme Emilienne HUTIN-ZUMBACH (Dardagny) et M.Cédric BENE (Genève) qui ont obtenu leur diplôme de l'école spécialisée (**filière viticulture**) de l'Ecole d'ingénieurs de Changins.

Nous leur souhaitons plein succès dans leur carrière professionnelle.

## AGENDA

Date	Evénement	Lieu	Horaire
jusqu'au 24.12.2003	Marché de Noël – Crèche vivante - Brunch – Vente de produits - Activités enfants	Ferme de Merlinge – 85 rte de Gy – 1251 Gy	rens. au 022 759 15 92 www.fermedemerlinge.ch
21.12.2003	Marché des 4 Saisons	Quai du Mont -Blanc	journée
15 au 18.01.2004	Swiss Expo 04, Salon de l'agriculture	Lausanne	
27 au 30.01.2004	AgroVina	Martigny	9 à 18 h.
28.01.2004	Assemblée générale de l'AGPT		
5 au 8.02.2004	Exposition de poules, lapins et pigeons	Basse-cour carougeoise	journée
11.03.2004	Assemblée générale AgriGenève	Lullier	le matin

## FOIRE GENEVE

La Foire 2003 à peine terminée, il faut déjà penser à la prochaine édition. C'est dans cet esprit que le comité d'organisation s'est réuni pour tirer un bilan des expériences faites sur le stand de l'agriculture à Palexpo, qui a vécu dix jours d'intense activité. D'une manière générale, l'**exercice** peut être qualifié de **réussi** et les différents échos reçus sont tous positifs. Cependant, dans un souci de perfection, un certain nombre d'améliorations seront apportées pour la prochaine édition.

**AgriGenève** tient ici à **remercier** celles et ceux qui ont contribué à la réussite de cet événement : tout d'abord les **Paysannes genevoises** qui, avec le brio qu'on leur connaît et sous la responsabilité de **Patricia Laeser**, ont assuré l'intendance du stand. Les grillons étaient tellement occupés qu'on ne les a pas entendu chanter ! Ensuite **François Haldemann**, Président du comité d'organisation, qui a trouvé le temps de piloter cette vaste entreprise et de la conduire à terme. Puis, **Francisco Fernandez** du SAGE, l'homme à tout faire et la cheville ouvrière de ce projet, sans qui cette aventure n'aurait peut-être pas vu le jour. **L'équipe de monteurs**, qui a œuvré plusieurs jours durant, avant et après la Foire, pour que le stand tienne debout et soit stocké dans de bonnes conditions. Merci aussi aux membres du comité d'organisation, au personnel du SAGE et d'AgriGenève qui ont assuré de nombreuses heures à l'accueil du stand ainsi qu'à tous ceux qui, de près ou de loin, ont permis à notre stand d'être vivant et de présenter de façon attrayante les produits de l'agriculture genevoise. Last but not least, nos remerciements vont à tous nos sponsors pour leurs précieux apports et au **DIAE** qui, grâce aux mesures d'urgence, a permis d'équilibrer le budget de cette réalisation.

## L'action « L'Affaire Tourne-Rêve » ou l'agriculture contractuelle

En 2003, un paysan de Meinier proposait aux citadins un contrat direct de production d'huile de tournesol : pour 50 Frs le producteur s'engageait à cultiver 60 m<sup>2</sup> d'oléagineux et à livrer 5 litres d'huile pressée à froid au moulin de Sévery au-dessus de Morges. Enfin un produit agricole rétribué à sa juste valeur !

Cette démarche contractuelle a rencontré un franc succès étant donné que les 2,5 ha prévus par le producteur ont trouvé preneur en 3 mois. Ce sont près de 400 personnes qui ont conclu un contrat de production.

Suite à ce succès, une dizaine de paysans de la même région se sont regroupés pour diversifier l'offre des produits alimentaires de base pour l'année 2004. C'est ainsi que sera proposé aux futurs contractants, un panier complet de produits de proximité contenant 5 l d'huile de tournesol, 2 l d'huile de colza, 2 kg d'épeautre, 1.5 kg de flocons d'avoine, 1.5 kg de lentilles, 2 fois 5 kg de pommes de terre, 2 fois 5 kg de pommes, 2 fois 5 l de jus de pommes, un pot de miel de 250 g et une saucisse de bœuf. Le tout, pour 150 Frs, soit 150 m<sup>2</sup> de terre cultivée.

Cette démarche contractuelle s'inscrit dans les concepts de l'agriculture de proximité et de souveraineté alimentaire développés par Via Campesina, syndicat paysan international auquel est rattaché Uniterre (syndicat paysan suisse). Ce concept a été rendu public à l'occasion du Sommet mondial de l'alimentation en 1996. La souveraineté alimentaire considère le droit à l'alimentation comme un droit fondamental de la personne, à savoir le droit de chaque population de chaque Etat ou groupe d'Etats de définir sa propre politique agricole et alimentaire, sans dumping vis-à-vis des pays tiers.

AgriGenève soutient cette démarche et s'est engagé à fournir les conseils techniques.

Pour plus d'informations, contactez-nous ou envoyez une lettre à L'Affaire Tourne-Rêve, Case Postale 245, 1233 Bernex

# ÇA VOUS INTERESSE ???

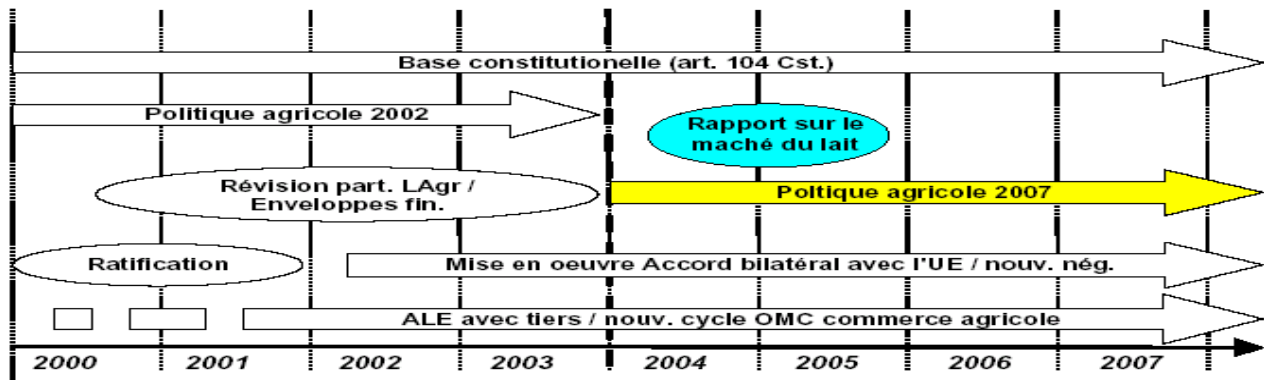
## PA 2007

Comme initialement planifié, le train d'ordonnances d'application de la PA 2007 a été ratifié par le Conseil Fédéral à fin novembre. Dès lors, PA 2007 entrera en vigueur dès le 1<sup>er</sup> janvier 2004 et régira l'agriculture pour les quatre prochaines années. Rappelons ici que PA 2007 n'est pas un bouleversement en soi mais une adaptation de la politique agricole 2002 qui s'inscrit dans le calendrier décrit ci après :



## Grandes lignes de la PA 2007

### Calendrier des prochaines étapes de la réforme agricole



Séance d'information

5/12/2003

3

### PA 2007 comprend cinq axes d'action :

1. Préservation des parts de marché dans des conditions de concurrence accrues ;
2. Accroissement des performances des agriculteurs en tant qu'entrepreneurs ;
3. Conjonction des efforts dans l'espace rural ;
4. Accompagnement de l'évolution structurelle ;
5. Renforcement de la confiance des consommateurs

### Ce qui va changer en bref:

#### 1. Ordonnance sur les paiements directs

- Exigence quant à la formation dès le 1<sup>er</sup> janvier 2007. Les bénéficiaires actuels conservent leurs acquis ;
- Limitation des contributions à Fr. 65'000/UMOS. Précédemment Fr. 55'000/UMOS ;
- Déduction pour couples mariés relevée à Fr. 40'000 pour le revenu et Fr. 300'000 pour la fortune ;
- Les règles PER subissent de nombreuses modifications qui entreront en vigueur dès la campagne 2004-2005.

#### 2. Ordonnance sur la terminologie

- Facteur UMOS par ha SAU sans cultures spéciales abaissé à 0.028 (ancien 0.035) ;
- Facteur UMOS par ha de cultures spéciales abaissé à 0.3 UMOS (ancien 0.4) ;
- Extension à toutes les branches de production de la communauté partielle d'exploitation ;
- Facteurs supplémentaires pour la LDFR et les aides à l'investissement.

#### 3. Ordonnance sur les améliorations structurelles

- Minimum 1.2 UMOS comme critère d'entrée en matière

#### 4. Ordonnance sur les mesures d'accompagnement social

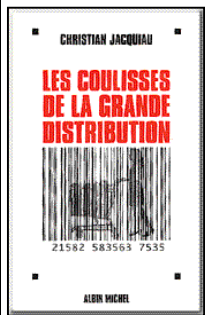
- Minimum 1.2 UMOS comme critère d'entrée en matière
- Aide à la reconversion professionnelle

#### 5. Ordonnance sur le contingentement laitier

- Abandon total du contingent dès le 1<sup>er</sup> mai 2009
- Possibilité de sortie anticipée dès le 1<sup>er</sup> mai 2006 si organisation entre une interprofession ou un groupement de producteurs et un utilisateur régional.

**Pour en savoir plus :** des séances d'information seront organisées dans le cadre des CETA en février 2004. En outre, nous vous ferons parvenir courant février, par courrier, une brochure éditée par le SRVA « PA 2007 Mode d'emploi ».

# Une sélection de livres pour Noël 2003 ! par Nicolas Bezençon



## **Les coulisses de la grande distribution**, de Christian Jacquiau

*Editions Albin Michel, 2000, ISBN2-226-11506-4, 334 p.*

Un cadre législatif laxiste et des complaisances politiques ont permis à la France de détenir le triste record du plus grand nombre de supermarchés par habitant. Au nom du mythe des « prix bas », ces empires financiers que sont Carrefour (2<sup>ème</sup> groupe mondial de la grande distribution), Auchan et autres E. Leclerc sont rendus largement responsables de la « mal bouffe » et des problèmes agricoles, de la standardisation de la consommation et de l'appauvrissement économique général de la société.

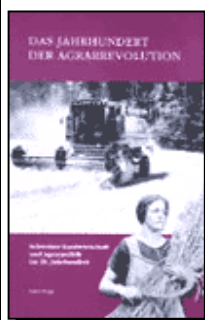
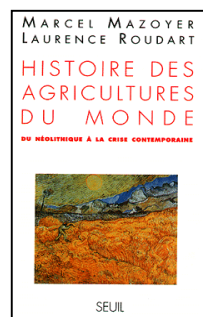
L'ouvrage de Christian Jacquiau dérange parce que richement documenté et précis. D'autant plus que l'auteur est délégué consulaire à la Chambre de commerce de Paris, il sait donc de quoi il parle ! A déguster absolument pour les fêtes de Noël

## **Histoire des agricultures du monde, du néolithique à la crise contemporaine.** De

Marcel Mazoyer & Laurence Roudart

*Editions Du Seuil, 1998, ISBN 2-02-032397-4, 505 p.*

Pourquoi l'homme est-il devenu agriculteur, après des dizaines de milliers d'années de prédation ? Comment a-t-il mis en culture les forêts, exploité savanes et prairies, aménagé vallées et deltas. Quelles agricultures pratiquait-on en Europe au néolithique, dans l'Antiquité, au Moyen Age et à l'époque de la première révolution industrielle ? A quel sommet inouï de productivité quelques millions d'agriculteurs motorisés, mécanisés et spécialisés sont-ils parvenus en ce début de XXI<sup>ème</sup> siècle ? Pourquoi des centaines de millions de paysans sont-ils frappés par la crise, par la pauvreté et condamnés à l'exode ou même à la famine ? Ce livre montre que la crise actuelle de l'économie mondiale s'explique par la mise en concurrence inconsidérée des héritages agraires inégaux des différentes régions du monde. Une explication de la crise et des propositions qui sortent des sentiers battus. Pour les érudits de lecture.



## **Le siècle de la révolution agricole. L'agriculture et la politique agricole suisse au XX<sup>ème</sup> siècle.** De Hans Popp et traduction de Willy Streckeisen

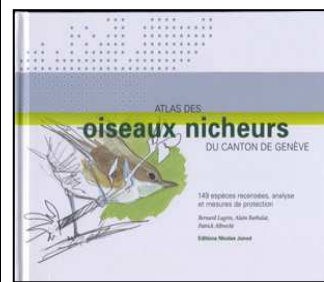
*Edition Agrihebd, 2000. 102 p.*

Cet ouvrage très réussi est une synthèse intéressante et très richement documentée d'un siècle d'agriculture et de politique agricole suisse. L'auteur rappelle l'ensemble des mutations historiques que l'agriculture a vécu depuis les sombres époques des deux Grandes Guerres Mondiales jusqu'à l'époque actuelle. Il est parfois bon de se rappeler qu'avant la Première Guerre, l'agriculture céréalière suisse était déjà soumise au principe du libre-échange et que la production de lait fut favorisée pour maintenir le prix du blé ! Les luttes et réformes agricoles ne datent pas d'hier. A lire avec intérêt.

## **Le sol, la terre et les champs.** De Claude Bourguignon

*Edition Sang de la terre, 2002, ISBN 2-86985-149-9, 186 p.*

S'appuyant sur les expériences réussies d'autres formes d'agriculture, et sur les dernières recherches en microbiologie du sol, l'auteur propose une nouvelle voie pour l'agriculture du XXI<sup>ème</sup> siècle. L'agrologie, science de l'agriculture écologique, est fondée sur une perception fine des relations qui unissent le sol, les microbes, les plantes, les animaux et l'Homme. Elle développe l'usage de nouvelles espèces déjà sélectionnées par la nature pour leur aptitude à restructurer les sols, à récupérer les engrais lessivés par les pluies et à pousser sur des sols pauvres et arides. L'auteur expose également la nouvelle révolution verte déjà appliquée sur des millions d'ha dans le monde : le semis direct sous couvert mort et vivant. Une belle leçon de pédologie et d'agronomie !



## **Atlas des oiseaux nicheurs du canton de Genève.** De Bernard Lugin, Alain Barbalat et Patrick Albercht.

*Editions Nicolas Junod, 2003, ISBN 2-8297-0103-8. 378 p.*

Cet ouvrage novateur est l'aboutissement de 4 années de recensement sur le territoire genevois.

Richement illustré par cinq artistes animaliers cet ouvrage allie un contenu scientifique à un aspect artistique ; conçu pour un large public, il fera le bonheur des amateurs passionnés et sera le compagnon de tous ceux qui savent se rapprocher de la nature.

# Votation du 8 février 2004 sur la suppression partielle des droits de succession et de donation

## De quoi s'agit-il ?

Le 8 février 2004, le peuple genevois sera appelé à se prononcer sur l'abolition de l'impôt sur les successions qui frappe les bénéficiaires en ligne directe de donations et d'héritages. Accepté par le Grand Conseil, ce projet de loi est soumis au référendum obligatoire car il touche à l'assiette fiscale du canton. Le projet de loi prévoit l'abolition des droits de succession et de donation entre personnes vivantes pour les héritiers en ligne directe (c'est-à-dire les enfants ou les parents de la personne décédée) ainsi que les conjoints (partenaires exclus pour l'instant). Les indemnités d'assurance qui sont soumises à l'impôt sur le revenu seront également exonérées des droits de succession. Il s'agit notamment d'indemnités de prévoyance. L'exonération sera totale, quel que soit le montant laissé en héritage ou la valeur du bien donné entre personnes vivantes. Les bénéficiaires de l'impôt sur la dépense (ou forfait) continueront à être soumis aux droits de succession tels qu'ils existent actuellement (imposition aussi pour les parents en ligne directe et pour les conjoints).

## Supprimer une double imposition injuste et dommageable

L'argent qui a été gagné a déjà été doublement imposé, comme fortune et comme revenu. Il n'est donc pas juste de l'imposer à nouveau lors de la transmission d'héritage et d'entreprise. Sans parler du fait que les héritiers doivent continuer à s'acquitter par la suite d'impôts sur le revenu et la fortune hérités.

## Un obstacle à la transmission d'entreprises, de terres et de biens immobiliers

L'impôt sur les successions représente souvent une charge financière à ne pas sous-estimer, en particulier lors de la transmission de patrimoine immobilier. Il n'est pas rare que l'héritier contribuable doive s'endetter et contracter un emprunt pour acquitter les droits de succession. Leur abolition lèvera un handicap certain lors de la transmission d'entreprises, particulièrement pour les PME. Près de la moitié des entreprises privées genevoises sont concernées, car il s'agit d'entreprises familiales. L'exonération des héritiers en ligne directe facilitera également la transmission des domaines agricoles. Il en ira de même pour les biens immobiliers (actuellement, on peut dire que les droits de succession représentent un des facteurs qui n'encouragent pas vraiment la propriété immobilière). Si la loi est acceptée, les donations entre personnes vivantes seront exonérées d'impôts. Cela signifie que les enfants du donateur, par exemple, ou son conjoint, n'auront pas à payer de droits de donation. Cette disposition devrait favoriser les transmissions d'entreprises ou de domaines agricoles sans pénaliser les repreneurs. Cela permettrait aux bénéficiaires de donations de démarrer dans leur vie professionnelle sans l'hypothèque d'une dette fiscale. De plus, la pression fiscale sur les donations fait que bien souvent, les propriétaires attendent le plus longtemps possible pour transmettre leurs biens à leurs enfants, qui sont la plupart du temps presque à la retraite eux-mêmes quand ils peuvent enfin en disposer.

## Un impôt déjà supprimé par la quasi totalité des cantons

La plupart des cantons suisses ont d'ores et déjà supprimé les droits de succession. Genève est l'un des trois derniers cantons de Suisse à imposer encore les conjoints survivants et un des six derniers cantons suisses à imposer les héritiers en ligne directe.

## Un faible impact sur les recettes fiscales du canton

L'Administration fiscale estime à 48,5 millions la perte de recettes sur les impôts successoraux et à 16,9 millions la perte sur les droits en cas de donations. La baisse de recettes atteindrait ainsi environ 65 millions par an, soit à peine 1,6% des recettes fiscales totales du canton. Si on considère les revenus totaux du canton, qui se montent à près de 6,4 milliards de francs, le taux ne se monte plus qu'à 1% du revenu total annuel. Les recettes des communes ne seront pas touchées.

**Pour toutes ces raisons, le 8 février, votons OUI à la modification de la loi sur les droits de succession**